

Rapport du Sous-groupe sur les finances, 4 septembre 2023

Le présent rapport comprend les recommandations faites durant la réunion du Sous-groupe sur les finances, le 4 septembre 2023 et transmises au Comité permanent, pour examen.

Le Président ouvre la Réunion et demande au Sous-groupe de se référer aux mesures requises dans les documents portant sur les questions financières et budgétaires, ajoutant que le rapport sur les questions financières pour 2022 et 2023 sera examiné après les discussions sur les contributions annuelles.

1. État des contributions annuelles

Le Secrétariat résume brièvement le document SC62 Doc.8.2, présentant l'état des contributions annuelles au 31 décembre 2022 et notant l'augmentation des contributions annuelles à recevoir à cette date ainsi que de la provision pour contributions non reçues. Il énumère : les mesures prises concernant l'approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ; les mesures prises pour continuer d'encourager le versement des contributions annuelles ; et l'état des contributions africaines volontaires.

Le Président indique que les membres du Sous-groupe n'ont pas d'autres commentaires. Le Sous-groupe approuve les recommandations, pour décision du Comité permanent.

Recommandation au Comité permanent, pour décision :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent :

- i) de prendre note de l'état des contributions annuelles ;***
- ii) de prendre note des mesures énumérées aux paragraphes 12 et 13 du document SC62 Doc.8.2 sur l'approche de groupe concernant les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ;***
- iii) de prendre note des mesures énumérées aux paragraphes 15, 17, 18 et 19 du document SC62 Doc.8.2 en vue de continuer d'encourager le versement des contributions annuelles par les Parties contractantes ;***
- iv) de prendre note des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ; et***
- v) de prendre note de l'état actuel des contributions volontaires reçues des Parties contractantes de la région Afrique et décrites au paragraphe 22 du document SC62 Doc.8.2.***

2. Rapport sur les questions financières pour 2022 et 2023

Document SC62 Doc.8.1, mesures requises i) à iv)

Le Secrétariat présente les éléments du document SC62 Doc.8.1 relatif aux questions financières concernant le budget administratif pour 2022 et 2023. Il signale les états financiers vérifiés pour 2022 ; les résultats du budget administratif pour 2022 ; les fonds préengagés à reporter de 2022 à 2023 et l'état du financement non administratif et des contributions volontaires, exprimant son appréciation aux Parties et donateurs ayant versé des contributions.

Sur demande du Sous-groupe, le Secrétariat explique l'excédent global des fonds administratifs et des projets non administratifs, apportant également des précisions sur les dépenses de fonctionnement pour les projets non administratifs.

Document SC62 Doc.8.1, mesures requises v) à viii)

Le Secrétariat résume les points de discussion concernant les attributions du budget administratif : la réaffectation du solde inutilisé pour les Missions consultatives Ramsar (MCR) ; la demande d'approbation de l'utilisation de 140 000 CHF pour compléter le financement volontaire des frais de déplacement des délégués à la COP14 ; la demande d'approbation de l'allocation de 30 000 CHF à l'Initiative régionale Ramsar pour l'Afrique australe (SARRI) pour ses activités en 2023 ; et les options suggérées par le Secrétariat pour l'utilisation possible des fonds excédentaires de 2022, notamment 22 000 CHF pour l'examen de précédentes Résolutions et Décisions, jusqu'à 7000 CHF pour des approches et les systèmes en ligne visant à renforcer la collaboration entre les Parties contractantes et jusqu'à 90 000 CHF comme provision pour l'appui technique aux Parties contractantes pour veiller à ce que les données clés soient disponibles dans le Service d'information sur les Sites Ramsar (SISR) pour toutes les zones humides d'importance internationale, en particulier en ce qui concerne les limites des sites.

Pour ce qui est de fournir un appui aux Parties contractantes dans le cas des données du SISR, le Sous-groupe note l'importance de veiller à ce que toutes les régions participent de manière adéquate au processus. Les membres demandent en outre des précisions sur la manière dont le Secrétariat a estimé l'allocation proposée de 90 000 CHF pour la période triennale 2023-2025.

Le Secrétariat explique que l'utilisation de ce montant des fonds excédentaires permettra de fournir un appui, sur demande, aux Parties contractantes de toutes les régions. Le Secrétariat précise que l'approbation d'un montant inférieur réduirait la capacité d'apporter un appui à tous les pays qui en ont besoin. Il est noté qu'une contribution volontaire à cet effet a déjà été reçue en 2023 et attribuée à la région Afrique.

Le Sous-groupe approuve cette allocation, notant qu'elle ne doit pas être utilisée pour des sites situés dans des zones affectées par des conflits ou sur des territoires contestés ; et soulignant que la mise à jour des données sur les Sites Ramsar est une responsabilité qui incombe aux Parties contractantes et que les Parties contractantes devraient s'efforcer de recueillir elles-mêmes les données nécessaires.

Recommandation au Comité permanent, pour décision :

Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent :

- i) d'accepter les états financiers vérifiés pour 2022, au 31 décembre 2022 ;***
- ii) de prendre note des résultats du budget administratif pour 2022 ;***
- iii) de prendre note de l'état du financement non administratif et des contributions volontaires pour 2022 ;***
- iv) d'approuver le report des fonds préengagés pour un total de 701 000 CHF, de 2022 à 2023, comme indiqué dans la colonne D du tableau de l'Annexe 1 Budget administratif 2023 du présent rapport ;***
- v) d'approuver la réaffectation du solde inutilisé pour les Missions consultatives Ramsar, comme décrit au paragraphe 11 du document SC62 Doc.8.1 ;***
- vi) d'approuver l'attribution de fonds excédentaires de 2022, d'un montant de 140 000 CHF pour compléter le financement volontaire des frais de déplacement des délégués, comme indiqué au paragraphe 18 du document SC62 Doc.8.1 ;***
- vii) d'approuver l'attribution de 30 000 CHF du budget administratif à l'Initiative régionale Ramsar pour l'Afrique australe (SARRI) pour ses activités en 2023, comme décrit au paragraphe 32 du document SC62 Doc.8.1 ; et***
- viii) d'approuver l'attribution de fonds excédentaires de 2022 se montant à :***
 - 22 000 CHF pour l'examen des Résolutions et Décisions précédentes ;***
 - 7000 CHF pour des approches et des systèmes en ligne visant à améliorer la collaboration entre les Parties contractantes dans la période intersessions ; et***
 - 90 000 CHF pour l'appui technique durant la période triennale 2023-2025 afin de garantir que les données clés soient disponibles dans le Service d'information sur les Sites Ramsar (SISR) pour toutes les zones humides d'importance internationale, en particulier en ce qui concerne les limites des sites, sachant que les fonds ne doivent pas être utilisés pour des sites situés dans des zones affectées par des conflits ou des territoires contestés et notant également que la mise à jour des données sur les sites est principalement une responsabilité qui incombe aux Parties contractantes et devrait être encouragée avant d'utiliser le service.***

Annexe 1

Budget administratif 2023

(en milliers de CHF incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2023 Approuvé par la COP14 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP14) (A)	Utilisation autorisée par la COP14 des économies sur le budget 2021 (B)	Fonds préengagés de 2022 à dépenser en 2023 (C)	Utilisation autorisée par SC62 du surplus de 2022 (D)	Budget total 2023 (E)= (A)+(B)+(C)+ (D)
RECETTES					
Contributions des Parties	3 779	0	0		3 779
Contributions volontaires	1 065	0	0		1 065
Impôts sur le revenu	225	0	0		225
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0		12
TOTAL RECETTES	5 081	0	0	0	5 081
DÉPENSES					
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	1 050	5	8	0	1 063
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 010	0	0		1 010
Déplacements	40	5	8		53
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	508	45	225	0	778
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	352	0	0		352
Programme de CESP	30	0	79		109
Communication, traductions, publications et rapports	60	40	113		213
Appui et développement Web/TI	56	0	0		56
Redéveloppement Web	0	0	28		28
Déplacements	10	5	5		20
C. Appui et conseils aux Régions	1 309	10	121	0	1 440
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 242	0	0		1 242
Déplacements	67	10	25		102
Missions consultatives Ramsar	0	0	96		96
D. Appui aux Initiatives régionales (IRR)	100	0	24	0	124
Réseaux et centres régionaux – budget disponible non attribué en 2023 (<i>ce sera un excédent budgétaire à la fin de 2023</i>)	70	0	0		70
IRR Afrique du Sud - activités 2023	30	0	0		30
Report Bassin de l'Amazone 2021	0	0	24		24
E. Services scientifiques et techniques	840	5	190	90	1 125
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	652	0	0		652
Déplacements	18	0	17		35
Déplacements Président du GEST	5	0	4		9
Mise en œuvre du GEST	35	5	25		65
Réunions du GEST	50	0	20		70

Budget Ramsar 2023 Approuvé par la COP14 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP14) (A)	Utilisation autorisée par la COP14 des économies sur le budget 2021 (B)	Fonds préengagés de 2022 à dépenser en 2023 (C)	Utilisation autorisée par SC62 du surplus de 2022 (D)	Budget total 2023 (E)= (A)+(B)+(C)+ (D)
Plan stratégique SP5 (2022 - 2024)	0	0	82		82
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	42		42
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	80	0	0		80
Service d'information sur les Sites Ramsar (appui technique durant la période triennale 2023-2025)	0	0	0	90	90
F. Administration/Web	474	11	71	0	556
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	331	0	0		331
Recrutement et indemnités de départ	48	0	0		48
Déplacements	0	0	0		0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0		95
Planification et renforcement des capacités	0	11	71		82
G. Services au Comité permanent	150	0	14	29	193
Appui aux délégués du Comité	45	0	0		45
Réunions du Comité	10	0	0		10
Services de traduction pour le Comité	60	0	0		60
Interprétation simultanée aux réunions du Comité	35	0	0		35
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14		14
Amélioration de l'efficacité et de la collaboration (Res. XIV.3)	0	0	0	7	7
Examen des Résolutions (Res. XIII.4)	0	0	0	22	22
H. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	541	0	0	0	541
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	541	0	0		541
I. Divers - Fonds de réserve	109	120	49	0	278
Provisions pour le personnel	20	0	0		20
Provision au titre des contributions impayées	30	120	0		150
Gains/pertes liés au change	0	0	0		0
Services juridiques	59	0	49		108
TOTAL DÉPENSES	5 081	196	701	119	6 097